

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band: 48 (1934)
Heft: 2

Artikel: Notes héraldiques sur l'abbaye d'Hautecombe
Autor: Loridon, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-744739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Im Jahre 1428 erwarb Solothurn vom Lombarden Albrecht Merlo, Bürger daselbst, um 82½ Gulden die Hälfte der *Herrschaft Deitingen*, die ursprünglich den Rittern von Teitingen gehörte; diese führten *in Silber zwei abgewendete, schwarze rotgezäumte Pferdeköpfe* im Wappen. 1516 erlangte Solothurn von Bern auch den anderen Teil der Herrschaft, die viel umstritten und eine Zeitlang in gemeinsamer Verwaltung war. 1466 erkaufte die Stadt von Junker Reinhard von Malrein und seiner Gemahlin Kunigunde von Spiegelberg, Tochter Hermanns von Spiegelberg und Urenkelin der Klara von Halten, die *Burg Halten* und die *Herrschaft Kriegstetten* mit den Kirchensätzen von Kriegstetten und Hüniken, sowie die umliegenden Dörfer samt Gerichtsbarkeiten um 4000 Gulden. Die Burg Halten war im 12. Jahrhundert von den Ministerialen von Halten erbaut, deren Wappen *aus drei schrägen, von links nach rechts parallellaufenden roten Feldern bestand, die mit gleich breiten weissen abwechselten* (Fig. 55). Sie bildete mit den Orten Halten, Kriegstetten, Oekingen, Hersiwil und Recherswil die Herrschaft Halten. Der Vogt der Herrschaften Kriegstetten und Deitingen nannte sich seit 1466 „Vogt von Kriegstetten und Teitingen“; die Jahre 1516, 1577 und 1665 brachten dann die selbständige *Vogtei Kriegstetten*. Als Vogteiwappen diente das oben skizzierte Wappen der Edelknechte von Halten, welches noch jetzt für die Amtei gebräuchlich ist. (Schluss folgt.)

Notes héraldiques sur l'abbaye d'Hautecombe.

par l'abbé GABRIEL LORIDON,
membre correspondant de la Société suisse d'héraldique.

L'abbaye d'Hautecombe, qu'on a appelée souvent le Saint-Denis de la Savoie, présente, au point de vue historique, un intérêt qui ne s'arrête pas aux limites de l'ancien Duché.

Les Vaudois en particulier ne sauraient oublier que, parmi les quarante-et-un ou quarante-deux princes et princesses de la Maison de Savoie, dont le monastère garde les restes, se trouvent Louis I et Louis II, barons de Vaud, et Jeanne de Montfort, deuxième femme du premier.

En outre, Saint Amédée de Clermont, qui fit descendre des hauteurs de Cessens sur les rives du lac du Bourget à la fois ses moines et le nom de son moutier, fut ensuite évêque de Lausanne (1145—1159); et trois siècles et demi plus tard le Pays de Vaud donnait à Hautecombe un abbé célèbre, Claude d'Estavayer (1504—1534), qui a laissé de son abbatiat un précieux témoignage: la chapelle dite d'Estavayer ou de Belley.

Enfin, en 1421, le Bâtard de Savoie, Humbert, comte de Romont, avait fait construire la chapelle dite de Romont, sur les ruines de laquelle s'est élevée, en 1825, par les soins du roi Charles-Félix, la chapelle de Saint-Félix, ornée d'une statue du comte de Romont.

Nous espérons qu'à cause de ces souvenirs les notes qui suivent seront accueillies favorablement par les lecteurs des Archives héraldiques.

L'abbaye d'Hautecombe, dont les origines remontent aux premières années du XII^e siècle, avait été incorporée à l'Ordre de Cîteaux (1135) peu après son établissement sur le bord du Lac du Bourget.

Gouvernée jusqu'au milieu du XV^e siècle par des abbés réguliers, elle fut donnée en commende, vers 1440, à Pierre Bolomier, aumônier et chambellan de Félix V, et dès lors, jusqu'à la mort de dom Marelli (16 septembre 1738), elle demeura abbaye commendataire.

Après une vacance de quelques années, le titre d'abbé commendataire d'Hautecombe fut conféré au doyen de la Sainte-Chapelle de Chambéry par l'acte qui unissait la mense abbatiale à celle de la chapelle royale (1752). Ce titre passa ensuite, en 1779, avec celui de doyen de la Sainte-Chapelle, à Mgr Michel Conseil, premier évêque de Chambéry.

Lorsque la Révolution française pénétra en Savoie, les religieux d'Hautecombe durent se disperser (1793), et bientôt après (13 août 1796) l'abbaye et ses biens furent vendus.¹⁾

Le roi de Sardaigne Charles-Félix les racheta, le 28 août 1824, sur les fonds de sa cassette privée, et fit commencer aussitôt les travaux de restauration nécessaires pour rendre Hautecombe à sa destination. Ces travaux furent conduits activement et dès 1826 le roi pouvait réaliser son projet : par patente du 7 août — charte de seconde fondation d'Hautecombe — il mettait de nouveau des religieux cisterciens en possession de l'abbaye et déterminait les droits et les charges de la communauté.

Mais, sur cette communauté, Charles-Félix se réservait, pour lui-même et pour ses successeurs, un droit de patronage, le droit de nommer l'abbé, qu'il voulait « décoré du titre de Commendataire », et qui devait être choisi parmi les ecclésiastiques de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare pourvus d'une commanderie du même Ordre, ou parmi les supérieurs claustraux de l'abbaye.

Les Cisterciens appelés à Hautecombe en 1826 venaient du sanctuaire de la Consolata, de Turin; ils appartenaient à la Congrégation dite de Saint-Bernard d'Italie. Leur recrutement fut peu nombreux et leur situation devint très précaire à la suite de la loi sarde du 29 mai 1855 contre les ordres religieux. Aussi dès après l'annexion de la Savoie à la France, en vertu de la charge de délégué apostolique confiée par le pape à l'archevêque de Chambéry le 19 juin 1832 et renouvelée le 19 mai 1857, le cardinal Billiet se préoccupa de pourvoir l'abbaye d'une nouvelle communauté cistercienne.

Avec l'autorisation du roi Victor-Emmanuel II (5 novembre 1863), l'approbation du pape (18 janvier 1864) et l'*exequatur* du gouvernement français, il appela à Hautecombe des religieux de l'abbaye de Sénanque (reconstituée en 1854) qui arrivèrent le 9 mai 1864, succédant à la communauté précédente.

Sous les cisterciens français l'abbaye connut d'abord une période de prospérité. Mais peu à peu la mort fit des vides que ne purent combler les rares postulants qui se présentèrent. La persécution religieuse qui sévissait alors en France ne fut pas étrangère à cette pénurie de vocations monastiques. Aussi, le nombre des religieux d'Hautecombe s'était-il fort réduit. C'est ce qui décida Mgr Castellan, archevêque

¹⁾ Au cours de l'année 1799, les acquéreurs établirent dans les bâtiments monastiques une faïencerie. « Cette industrie fut de courte durée et cessa vers 1804. Son abandon ne servit qu'à accélérer la destruction de l'édifice qui l'abritait; les vastes toitures n'étant point entretenues s'écroulèrent, la voûte de l'église s'effondra, couvrant à la fois les fourneaux éteints et les tombeaux profanés; l'on ne vit plus, dès lors, que des débris de monuments et de sculptures gothiques, des fragments d'antiques vitraux entassés pêle-mêle sur le sol, cachés sous les ronces et les arbustes sauvages et près d'être ensevelis sous d'autres ruines. Les restes de la chapelle de Romont servaient de cellier et la chapelle de Saint-André était transformée en une forge. » (Cl. Blanchard: *Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe*, Chambéry, 1874, p. 464.)

de Chambéry, à remplacer la communauté cistercienne, dans les droits et les charges fixés par la fondation de 1826, par des bénédictins de la Congrégation de France. En vertu des mêmes pouvoirs et avec les mêmes autorisations que le cardinal Billiet, il appela à Hautecombe, en 1922, la communauté de l'abbaye de Sainte-Magdeleine, de Marseille, qui avait dû s'exiler en Italie en 1901.

La substitution des bénédictins aux cisterciens, approuvée par le roi d'Italie et par le pape, n'a modifié en rien par ailleurs la teneur de la charte de 1826. En ce qui concerne en particulier l'abbé d'Hautecombe, il demeure à la nomination du roi d'Italie.

L'année 1922 cependant a apporté un fait nouveau qui ne donnera vraisemblablement pas au roi l'occasion d'exercer son droit de patronage, à moins qu'il ne le veuille expressément.

Depuis lors, en effet, sans que ce droit soit méconnu ou que l'autorité royale puisse intervenir, Hautecombe a un abbé régulièrement élu par les moines qui y ont été appelés. Car, par le fait que la communauté de Sainte-Magdeleine était

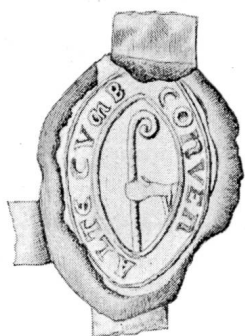


Fig. 57.

Sceau de l'abbaye d'Hautecombe 1268.



Fig. 58.



Fig. 59.

Sceau de Lambert d'Hautecombe 1268

déjà avant son arrivée érigée canoniquement en abbaye, elle peut élire son chef à Hautecombe comme elle l'a fait à Chiari, où elle se trouvait précédemment. Mais l'abbé élu ainsi *n'est pas abbé d'Hautecombe*: seul, le roi d'Italie peut lui conférer ce titre; il est abbé de *Sainte-Magdeleine*, à Hautecombe, et c'est en cette qualité qu'il a pu recevoir la bénédiction abbatiale.

Sans doute, dans l'usage courant, on ne fait point cette distinction, et notre intention n'est pas de diminuer si peu que ce soit la considération dont est entouré « l'Abbé d'Hautecombe ».

Ce point, semble-t-il, devait cependant être précisé; et il est regrettable qu'une publication officielle comme l'Ordo du diocèse de Chambéry (1933, p. 128, et années précédentes) sanctionne cette erreur de droit: Abbé de *Sainte-Magdeleine et d'Hautecombe*.

* * *

Le premier sceau connu de l'abbaye d'Hautecombe est apposé à une charte de 1229, et reproduit par Claudius Blanchard¹⁾. De forme ovale mesurant 34 × 23 millim., il représente un moine, mi-corps, vêtu du scapulaire et coiffé d'une sorte de mitre, entouré de la légende: + SIGILL. ABBACIE ALTECVMBE. (Fig. 58). En 1268 au bas d'une donation est apposé un autre sceau qui porte: *un dextrochère tenant une crosse* (dont la volute est tournée du côté du dextrochère). La légende de ce sceau est: CONVEN ... ALTECVMB ... (Fig. 57).

¹⁾ Histoire de l'abbaye d'Hautecombe. Chambéry 1874, page de faux-titre.

A cette même donation, Lambert, abbé du monastère, avait mis aussi son sceau abbatial, qui le représente debout, tête nue, sur une console, tenant une crose de la main droite et un livre de la main gauche. Légende: ... MBERTUS. A ... COMB ...¹⁾ (Fig. 59).

Dufour et Rabut citent ensuite un autre abbé, postérieur d'un siècle et demi, Jacques de Moyria, qui fut le dernier abbé régulier (1425—1437). Son sceau représente la Vierge debout, nimbée, tenant l'enfant Jésus dans ses bras, dans un édifice ogival accosté de deux niches qui abritent deux anges debout. Au-dessous, l'abbé mitré et tenant la crose, à genoux dans une niche accostée de deux écus aux armes de sa famille (d'or à la bande d'azur accompagnée de six billettes de même posées en orle). Légende, en gothique cursive: *Sig. f. jacobii de Moyria. a. abbatie altecombe*²⁾ (Fig. 60).



Fig. 60. Sceau de Jacques de Moyria, abbé d'Hautecombe 1428.

Après la nouvelle fondation de 1826, l'abbaye d'Hautecombe a pris pour armoiries, vraisemblablement à l'époque des cisterciens français: *coupé, au 1^{er} parti de Bourgogne ancien* (qui est de l'Ordre de Cîteaux)³⁾ *et de gueules à la croix d'argent* (qui est de Savoie), *au 2^e d'azur à l'esquif de ... sur une mer au naturel, surmonté d'une Vierge couronnée d'argent*.

Un sceau à l'humide et un cliché d'imprimerie reproduisent ces armoiries dans un écu posé sur la croix de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et entouré de la légende: ... SIGILLVM ABBATIAE B M DE ALTA-CVMBA... ORDINIS CISTERCIENSIS IN SABAVDIA...



Fig. 61.



Fig. 62.



Fig. 63.

Un autre sceau à la cire, de la même époque que le précédent, ou peut-être antérieur, porte en pointe l'écu de Savoie surmonté de la couronne royale,

¹⁾ *Sigillographie de la Savoie*, première série, Sceaux religieux, par le général Auguste Dufour et le prof. François Rabut. Turin, 1882, p. 132, 133.

²⁾ Ouvr. cité, p. 133.

³⁾ D'azur semé de fleurdelys d'or, chargé en cœur d'un écu bandé d'or et d'azur de 6 pièces, à la bordure de gueules.

avec la légende: S. R. ABBATIAE — S. MARIAE DE ALTA — CVMBA. Ce même sceau est reproduit sur un cliché d'imprimerie avec la légende: ABBAYE DE NOTRE DAME D'HAUTECOMBE SAVOIE. Plus récemment, les cisterciens ont fait usage de deux sceaux à l'humide, l'un porte, dans un petit cercle, une croix entourée de la légende: Abbaye Royale d'Hautecombe; l'autre, dans un cercle de 38 mm. porte l'écu de Savoie, avec la légende: Royale Abbaye de N. D. d'Hautecombe.



Fig. 64.



Fig. 65.



Fig. 66.

Depuis l'arrivée des bénédictins, l'abbaye d'Hautecombe porte: mi-parti d'or à l'aigle de sable (Savoie ancien) et de gueules à la croix d'argent (Savoie); sous l'écu, la crosse tournée à dextre. Sur le sceau à l'humide, ce blason est posé sur la croix des SS. Maurice et Lazare et est entouré de la légende: Abbaye Royale d'Hautecombe. Mais on a omis d'indiquer la couleur de la croix de St-Lazare.

* * *

1^o Abbés cisterciens à Hautecombe.

Depuis 1826 jusqu'à présent, le roi de Sardaigne, puis d'Italie, n'a exercé qu'une seule fois le droit de patronage réservé par la fondation de Charles-Félix.

Le 5 novembre 1863, Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, nomma en effet un abbé commendataire d'Hautecombe qu'il choisit parmi les religieux de l'abbaye, ce fut *dom Charles Gotteland*.

Né à Saint-Baldoph, sous-officier sous le premier Empire, novice d'Hautecombe en 1834, prieur de la communauté de 1848 à 1851, il avait ensuite assumé, en qualité de procureur, et après la démission du prieur qui lui avait succédé, la responsabilité de la direction du monastère dans des circonstances très difficiles.

Dom Charles ne voulut pas recevoir la bénédiction abbatiale, et, par suite, ne fut pas investi des pouvoirs canoniques. Il se retira bientôt d'ailleurs à Chambéry (1864), où il mourut le 24 mai 1871.

Avant lui, durant la première période cistercienne (1826—1864) plusieurs prieurs d'Hautecombe ont été revêtus de la dignité abbatiale, mais avec le titre d'une autre abbaye de l'Ordre: le droit de patronage royal était ainsi respecté.

De 1864 à 1922 (Cisterciens de l'Immaculée Conception) un seul prieur, dom Symphorien, a reçu la bénédiction abbatiale.

Dom Marie-Symphorien Gaillemin était né le 25 janvier 1839 à Corniéville, près de Commercy. Novice à Sénanque le 26 avril 1863, prêtre le 17 décembre 1864, profès le 16 mai 1869, il fut nommé sous-prieur d'Hautecombe en 1878 et élu prieur

dix ans après, succédant à dom Maur († juillet 1888). Elu abbé de Sénanque par les religieux de cette abbaye, au mois d'avril 1898, il préféra rester prieur de son monastère.

Mais, bientôt, à l'occasion du huitième centenaire de la fondation de l'Ordre de Cîteaux, Mgr Hautin, archevêque de Chambéry, sollicita et obtint aisément pour lui la dignité abbatiale sans qu'il eût à quitter Hautecombe. Par indult du 12 septembre 1898, le pape nommait dom Symphorien *abbé titulaire de Grandselve*, ressuscitant par ce titre le souvenir d'une ancienne abbaye cistercienne, du diocèse de Toulouse, puis de Montauban, supprimée par la Révolution en 1792.

Mgr Hautin lui donna la bénédiction abbatiale dans l'église de l'abbaye d'Hautecombe, le 30 octobre 1898.

En 1910 dom Symphorien se retira à Lérins, où il mourut le 10 avril 1917.

Il a laissé plusieurs travaux, parmi lesquels une *Histoire de l'abbaye de Rangéval* (inédiée); *Charles-Félix de Savoie, roi de Sardaigne*; *Vie de la Reine Marie-Christine*; *Hautecombe souvenirs historiques, Guide et souvenirs artistiques* (plusieurs éditions); *Statistique générale de l'Ordre de Cîteaux* (1894, en latin).

Dom Marie-Symphorien Gaillemin, abbé titulaire de Grandselve, portait: d'azur à la Vierge de Grandselve d'or, au chef cousu parti de sinople à deux I d'argent (initiales de *Iesus Infans*) et de gueules à la main d'argent posée en fasce, tenant un stilet du même (fig. 67).

Sa devise: *Ipsa duce non fatigaris*, se rapporte à la Vierge; elle est tirée d'une homélie de saint Bernard.

Dom Jean de la Croix (Gaston) Marcadier, né à Montpellier le 5 juillet 1852, prêtre le 13 mai 1877, novice le 13 novembre 1881, profès le 21 novembre 1887, avait occupé d'importantes charges dans son Ordre avant de venir à Hautecombe et d'en être élu prieur, en 1910, après le départ de dom Symphorien pour Lérins.

Peu après cette élection, Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry, désireux de voir le nouveau prieur revêtu de la dignité abbatiale comme son prédécesseur, demanda pour lui à Rome (6 avril 1911) le même titre d'abbé de Grandselve.

Il oubliait que ce titre, dom Symphorien le conservait de droit, jusqu'à sa mort, bien qu'il eut quitté Hautecombe et résigné l'office de prieur de l'abbaye.

Le pape cependant ne fit aucune difficulté de nommer dom Jean de la Croix abbé titulaire de Grandselve et cette décision du 6 juin 1911, fut notifiée aussitôt à l'archevêque de Chambéry par le cardinal Vivés, préfet de la Congrégation des Religieux.

Le prieur d'Hautecombe, ainsi pourvu d'un titre que son prédécesseur gardait régulièrement sa vie durant, voulut-il éviter toute contestation à ce sujet? Eut-il d'autres raisons? — Il ne reçut pas la bénédiction abbatiale que Mgr Dubillard souhaitait lui donner et continua ses fonctions de prieur jusque peu avant l'arrivée des bénédictins.

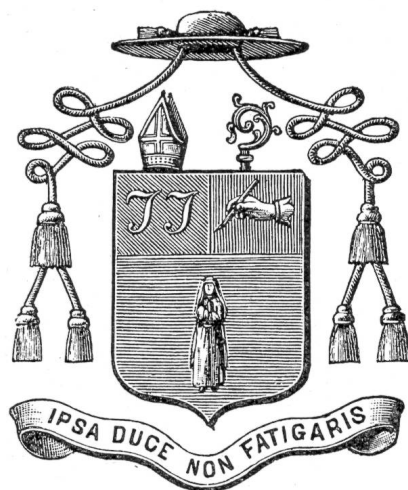


Fig. 67. Armoiries de l'Abbé M. S. Gaillemin à Hautecombe.

2^o Abbés bénédictins à Hautecombe.

Au moment où les bénédictins furent appelés à remplacer les cisterciens à Hautecombe (1922) la communauté de Sainte-Magdelaine avait depuis deux ans pour abbé *dom Léon-Jean Guilloreau*.

Né à Saint-Rémy du Plain (Sarthe) le 16 mars 1861, profès en 1885, prêtre en 1888, dom Guilloreau avait été sous-prieur à Solesmes, puis prieur de Clervaux, en Luxembourg, avant d'être élu, le 12 octobre 1920, par les moines de Sainte-Magdeleine, abbé coadjuteur de dom Gauthey, auquel il succéda, à la mort de celui-ci, le 8 novembre suivant.

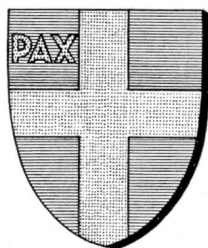


Fig. 68.

Il venait de ramener de l'exil sa communauté et de l'installer à Hautecombe (octobre) lorsqu'il mourut, après une courte maladie le 14 novembre 1922.

Dom Léon-Jean Guilloreau portait: *d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'argent*. Devise: *Jacta curam tuam in Domino*.

Dom Bernard Laure, élu, le 5 décembre 1922, abbé de Sainte-Magdeleine, à Hautecombe, est né à Tonneins (Lot-et-Garonne) le 23 novembre 1873. Profès de Sainte-Magdeleine le 25 octobre 1894, il a été ordonné prêtre le 10 juin 1900 à Sainte-Cécile de Solesmes. Mgr Castellan, archevêque de Chambéry, lui a donné la bénédiction abbatiale en l'église d'Hautecombe le 15 janvier 1923.

Dom Bernard Laure porte: *d'azur à la croix d'or cantonnée à dextre du mot PAX d'or*. (Fig. 68).

Sa devise: *Confidens de adjutorio Dei* est tirée du chapitre LXVIII de la règle de saint Benoit.

Die schweizerischen Komthureien des Johanniter (Malteser)-Ritterordens.

H. A. SEGESSER V. BRUNEGG.

Während der Kreuzzüge entstanden im Heiligen Lande vier Ritterorden. Zuerst um 1100 die *Johanniter* (Fratres Hospitalis S. Johannis in Hierusalem), die sich der Pflege der Armen, Kranken und Pilger, dem Schutze des Heiligen Grabes und dem Kampf gegen die Ungläubigen widmeten. 1118 folgten die *Tempelherren* (Templer, pauperi Milites Christi), mit weissem Mantel und rotem Kreuze (Fig. 69)¹⁾. Unter tragischen Umständen wurde dieser rasch reich und mächtig gewordene Orden 1312 durch das Konzil von Vienne aufgehoben; seinen Besitz erbten die Johanniter. Nur in Portugal reaktivierte König Johann XXII. die Templer schon 1317, um sie zum Kampfe gegen die Mauren zu verwenden. Seit 1551 war die Grossmeisterwürde mit der Krone vereinigt. Der Orden besteht dort heute noch als „Christus-Orden“. Der Pflege der Aussätzigen widmeten sich seit 1142 die *Lazariter* (Fratres Hospitalis S. Lazari), mit schwarzem

¹⁾ Die Templer hatten in der Schweiz zwei Komthureien: Genf (1212), La Chaux (1228) und Besitz in Basel, welchen sie 1228 verkauften.